



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SAAS MANAVA

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute vente de modules payants de l'application Manava (« Les Services Numériques ») proposés par Isabelle Martin El, entreprise individuelle, (« Le Prestataire ») aux Consommateurs, Clients non professionnels et Clients Professionnels (« Les Clients ou le Client ») sur son site internet et dont l'achat peut être réalisé par email ou par téléphone.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet du Prestataire.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services ou sur Internet.

Ces Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

Ces Conditions Générales de Vente et d'Utilisation pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

1.1. « Prestataire » signifie l'entreprise individuelle Isabelle Martin El, domiciliée 42, rue CLERAMBAULT à BORDEAUX (33200) et enregistrée sous le numéro SIRET 804 055 317 00023. Son numéro de téléphone non surtaxé est le 09 72 13 03 40, son adresse de courrier électronique est



contact@abricode.fr et son numéro SIREN est le 804 055 317.

1.2. « Client » signifie toute personne physique ou morale qui souscrit un abonnement payant auprès du Prestataire dans le cadre de l'utilisation des Services Numériques.

1.3. « Consommateur » signifie toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

1.4. « Non-professionnel » signifie toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles.

1.5. « Professionnel » signifie toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

1.6. « Services Numériques » signifie l'ensemble des modules payants intégrés au Logiciel et proposés à la vente sur le Site du Prestataire.

1.7. « Commande » signifie l'achat par téléphone ou par email de Services Numériques réalisé par le Client.

1.8. « Logiciel » signifie l'ensemble du programme informatique « MANAVA » en mode Saas conçu pour être fourni à plusieurs utilisateurs en vue d'une même utilisation.

1.9. « Données » signifie l'ensemble des informations de toute nature implémentées et/ou intégrées dans le Logiciel par le Client ou automatiquement par les Channels Manager (Wubook ou Open Pro) dans le cadre de l'utilisation des fonctionnalités du Logiciel.

1.10. « OTAs » signifie l'ensemble des plateformes d'intermédiation spécialisées dans la commercialisation d'offre de logements touristiques

1.11. « Site » signifie le site internet présentant et détaillant les Services Numériques accessible à l'adresse <https://manava.abricode.fr>.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES CGV

2.1. Les présentes CGV ont pour objet de définir l'ensemble des conditions dans lesquelles le Prestataire commercialise les Services Numériques tels que proposés à la vente sur le Site aux Clients.

Elles s'appliquent donc à toute Commande de Services réalisée par le Client par e-mail ou via téléphone.

2.2. Elles précisent notamment les conditions de Commande, de paiement, et de mise en œuvre des Services commandés par les Clients.

2.3. Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont communiquées au Client lors de la Commande des Services Numériques du Prestataire et sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande.

2.4. Ces CGV sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières, énoncées sur le Site, avant toute transaction avec le Client.

2.5. Les présentes CGV prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client,



à l'exception d'éventuelles conditions particulières négociées et conclues entre le Client et le Prestataire.

2.6. La finalisation de la Commande par le Client au moyen du paiement de celle-ci vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

2.7. Ces CGV sont complétées par une Politique de Confidentialité soumise également à acceptation par le Client lors de la Commande.

2.8. Le fait que le Prestataire ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation par le Prestataire à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque de ces dispositions.

2.9. Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des présentes CGV ne saurait affecter la validité des présentes CGV dans leur ensemble.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS NUMERIQUES

3.1. Le Logiciel du Prestataire propose des Services Numériques de gestion de gîtes et chambres d'hôtes. Outre une version de base en accès gratuit, incluant notamment la gestion de plannings, le Logiciel permet la synchronisation des OTAs, la gestion de la facturation, le calcul des taxes de séjour, la saisie des dépenses et paiements, la personnalisation des tarifs, de factures, de contrats et de courriels ainsi que la possibilité de générer de nombreux états imprimables, indicateurs de gestion, marges et graphiques comparatifs.

Pour l'intégralité des Prestations Numériques (à l'exclusion du module «Channel Manager»), il est proposé une période d'essai gratuite d'un mois.

Ces Prestations Numériques sont déclinées en plusieurs offres :

Base Gratuite, prix mensuel 0€ HT

- Plannings,
- Réservations,
- Clients

Pack Gestion 6 modules, prix mensuel 15€ HT

- Annexes,
- Dépenses,
- Editions,
- Factures/Règlements,
- Graphiques,
- Moteur de Réservation

Pack Site Web, prix mensuel 10€ HT

- Site internet lié à Manava
- Console d'administration



Moteur de réservation

Pack Channel Manager, prix mensuel 17€ HT

2 canaux OTAs,

1 Canal Open Pro,

Liaison iCal (Export/import)

Modules à la carte, prix mensuel 6€ HT le module

Annexes,

Dépenses,

Editions,

Facture/Règlements,

Graphiques,

Moteur de Réservation,

Liaison Ical (export),

Liaison Ical (import),

Channel Manager Open Pro 1 canal

Channel Manager Otas à la carte, prix mensuel à partir de 10€ HT

1 canal 10€,

2 canaux 16€ HT/mois

3.2. Les caractéristiques principales des Services et leurs fonctionnalités sont présentées sur le Site du Prestataire. Le prestataire fait ses meilleurs efforts pour informer, décrire et présenter les Prestations au Client.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant de passer Commande.

Le choix et l'achat d'un Service Numérique est de la seule responsabilité du Client.

Le Client est tenu d'utiliser les services numériques au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

3.3. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

3.4. Le Prestataire se réserve le droit de corriger le contenu du Logiciel et du Site à tout moment.

3.5. Les offres de Services Numériques s'entendent dans la limite des accès disponibles, tels que précisé lors de la passation de la Commande.

ARTICLE 4 – TARIFS DES SERVICES NUMERIQUES

4.1. Le prix des Services Numériques est indiqué en euros hors taxes (HT) sans tenir compte de la TVA applicable au jour de la confirmation de la Commande par le Prestataire.

4.2. Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le Site.

4.3. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, tel qu'indiqué sur le Site, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout



moment.

4.4. En cas d'erreur de prix manifeste et évidente pour laquelle le Client peut facilement constater qu'il s'agit d'une erreur, le Prestataire pourra annuler la Commande, même après son acceptation.

ARTICLE 5 – COMMANDE DES PRODUITS ET SERVICES

5.1. Réalisation de la Commande

Il appartient au Client de choisir sur le Site les Services qu'il désire commander : la passation de commande se fera ensuite par email ou par téléphone.

La vente n'est définitive qu'après l'envoi au Client par e-mail de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, laquelle doit être envoyée sans délai et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Le Prestataire n'envoie aucune confirmation de Commande par courrier postal ou par télécopie.

Toute Commande passée par le Client et confirmée par le Prestataire, dans les conditions et selon les modalités ci-dessus décrites, par email ou par téléphone constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Le Client pourra accéder aux détails de sa commande dans l'email de confirmation de Commande adressé par le Prestataire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser la Commande pour un motif légitime (au sens défini par la jurisprudence), et notamment (sans que cette liste soit limitative) en cas d'indisponibilité d'un Service commandé, d'impossibilité d'exécuter le Service, de demande abusive du Client, de présomption d'impossibilité pour le Client de contracter, d'intention manifeste pour le Client de nuire au Prestataire, ou encore de litige avec le Client au titre d'une précédente transaction, non résolu à la date de la Commande.

5.2. Modification

Une fois confirmée et acceptée par le Prestataire, dans les conditions ci-dessus décrites, la Commande n'est pas modifiable.

5.3. Annulation

Une fois confirmée et acceptée par le Prestataire, dans les conditions ci-dessus décrites, la Commande ne peut être annulée.

5.4. Indisponibilité des Services

L'indisponibilité du Service est indiquée sur la page du Site dédiée au Service concerné.

En tout état de cause, si l'indisponibilité n'a pas été indiquée au moment de la Commande, le Prestataire s'engage à informer le Client sans délai si l'indisponibilité du Service commandé se révèle postérieurement à la Commande.

Le Prestataire peut, au choix du Client :

- Soit reporter la prestation à une date ultérieure ;



- Soit procéder au remboursement de la prestation.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1. Modalités de paiement

Le prix est payable par le Client, par voie de paiement sécurisé par l'intermédiaire de Paypal ou Stripe, chèque ou virement bancaire rattaché à un compte bancaire détenu dans un établissement bancaire situé en France.

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte.

Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Le Prestataire accepte le paiement par carte bancaire émise sur un compte bancaire domicilié en France métropolitaine. Pour confirmer l'achat des Services Numériques, le Client procède par lui-même au paiement via les plateformes de paiement Stripe ou Paypal.

Les plateformes de paiement Stripe ou Paypal utilisent un mode sécurisé de paiement. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le débit des sommes dues s'avérerait impossible, le processus d'achat serait annulé.

Le Client garantit au Prestataire qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement, lors de la passation de la Commande.

6.2. Date de paiement

Les paiements par carte bancaire sont débités au jour de la validation de la Commande par le Client.

Les paiements effectués par le Client ne sont considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues. Une confirmation du paiement est adressée au Client par courrier électronique, ainsi que dans son espace personnel sur le Logiciel.

Si la banque refuse de débiter une carte ou autre moyen de paiement, le Client est tenu de contacter le service client du Prestataire afin de payer la Commande par tout autre moyen de paiement valable.

6.3. Retard de paiement

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler une Commande pour tout motif légitime et notamment en cas de suspicion de fraude ou en cas d'impayés non régularisés.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler les Commandes en cours effectuées par le Client.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

6.4. Facturation

Une facture est automatiquement adressée au Client, sous format PDF, à l'adresse électronique indiquée par ce dernier lors de la Commande. Le Prestataire ne délivre aucune facture sous forme papier.



ARTICLE 7 – MODALITES DE FOURNITURE DES SERVICES

La livraison des Services est matérialisée par l'accès aux modules optionnels nouvellement souscrits, directement sur le Logiciel.

Pour les Clients bénéficiaires du droit de rétraction visé à l'article 9, les Services Numériques commandés sont accessibles au Client sur le Logiciel à l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article 9, sauf renonciation expresse.

ARTICLE 8 – DUREE D'ABONNEMENT

L'intégralité des modules est souscrite pour une durée déterminée par le Client d'au minimum trois (3) mois, non renouvelables par tacite reconduction.

A l'issue de la période d'abonnement, les accès afférents aux modules souscrits seront automatiquement révoqués en l'absence de renouvellement spontané du Client.

L'abonnement souscrit donnera lieu à une facturation globale et incompressible couvrant l'intégralité de l'abonnement souscrit par le Client. Aucun remboursement ne pourra être réalisé.

ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation bénéficie au Client répondant à la définition légale du Consommateur et du Non professionnel.

Par exception, et conformément aux dispositions de l'article L221-3 du code de la consommation, le droit de rétractation est étendu aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la Commande pour exercer son droit de rétractation.

Pour une Commande de Services, le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après la validation de sa Commande par le Client.

Ne sont pas non plus concernés par le présent droit de rétractation :

- La fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;
- Les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- Les contrats de fourniture de Services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du



Consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;

- Les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

En tout état de cause, et compte de la nature des prestations, le Client sera invité à renoncer à son droit de rétractation afin de bénéficier de l'accès aux différents modules sans délai.

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du contrat qui seraient dus au fait de l'autre Partie ou consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Les événements de guerre, émeutes, incendies, inondations, tremblements de terre, tempêtes, épidémie, pandémie, grèves, lock-out, avaries de matériels chez le Prestataire ou chez ses fournisseurs/prestataires, pénuries de matériels et restrictions gouvernementales et légales, interruption des réseaux électriques ou de télécommunications seront notamment considérés comme des cas de force majeure, même s'ils ne sont que partiels, et quelle qu'en soit la cause.

La partie affectée par un cas de force majeure en avisera immédiatement l'autre partie par courriel ou par tout autre moyen.

Dans le cas où l'une des parties invoquerait un cas de force majeure, elle mettra tout en œuvre pour réduire autant que possible les effets dommageables résultant de cette situation.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées des présentes CGV pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit de la Commande par l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 11 – MESURES TECHNIQUES

Les Services Numériques délivrés sont protégés par des mesures techniques de protection permettant de contrôler leur utilisation et leur copie.

L'atteinte aux mesures techniques de protection est sanctionnée par des délits spécifiques visés à l'article L 335-3-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de permettre et sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation des Services Numériques délivrés.

Pour des raisons techniques, notamment de maintenance ou de panne de réseau, une interruption momentanée des services est possible.

Le Prestataire ne saurait donc être tenu pour responsable :



- des interruptions momentanées nécessaires à l'évolution, la maintenance, ou plus généralement en cas de mise à jour des Services Numériques délivrés,
- des problèmes techniques, difficultés de fonctionnement ou interruption momentanée des Services Numériques délivrés, indépendants de sa volonté, notamment en cas de défaillance ou d'interruption des services d'électricité, de télécommunication, d'accès internet, notamment en matière de transmissions de Données d'informations via les réseaux et d'atteinte aux Données,
- des risques d'exposition des Données et équipements du fait de l'usage d'Internet (virus éventuels, piratage, etc.), le Client s'engageant à prendre toutes mesures appropriées afin de protéger ses propres Données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus informatiques, et le Prestataire n'étant pas responsable d'éventuels dommages susceptibles d'en découler, tels que pertes de Données ou détérioration d'équipement informatique.

Le Client reconnaît qu'il est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Services Numériques délivrés, le Prestataire ne pouvant être tenu pour responsable du fait d'une réclamation et/ou procédure à l'encontre du Client.

ARTICLE 12 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les Services Numériques proposés par le Prestataire relève d'un Logiciel de gestion permettant de créer, traiter ou stocker des données sous forme numérique, d'y accéder, de les partager ou interagir avec des données sous forme numérique.

Le Client est donc responsable de l'implémentation de l'intégralité des Données dans le Logiciel ainsi que de son paramétrage.

Il s'engage à saisir et transmettre les données de manière rigoureuse, en respectant les formats et modalités prévues.

Il appartient au Client de s'assurer sous sa responsabilité de l'exactitude et de la complétude des Données transmises.

Le Prestataire ne dispose d'aucun moyen de détection permettant d'informer le Client d'une éventuelle anomalie relative à la saisie de Données.

En conséquence, le Prestataire ne saurait être responsable de l'édition de documents inexacts générés par le Logiciel à la suite d'une erreur de saisie ou d'un mauvais paramétrage.

En cas d'anomalies détectées par le Client, ce dernier doit prendre l'attache du support dans les 3 jours suivant sa découverte afin que le Prestataire puisse procéder à une recherche d'historique et accompagner le client dans le paramétrage.

Le module "Channel Manager" permettant la synchronisation des réservations sur les plateformes « OTAs », fonctionne grâce à un prestataire externe. Wubook et Alliance Réseaux (logiciel Open Pro) sont les intermédiaires techniques entre le Logiciel et vos OTAs en charge de la gestion automatique de la synchronisation des canaux.



Compte tenu de cette intermédiation, le Client reconnaît que le Prestataire n'est pas responsable des éventuels défauts de transmission de Données et qu'il incombe au Client de procéder à des vérifications régulières afin de s'assurer de la conformité des Données transférées.

Le Client est seul responsable des codes d'accès et mot de passe relatifs à son compte client ainsi que de toute utilisation qui en serait faite par un tiers. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de perte d'information qui peut survenir à la suite de l'utilisation non autorisée par un tiers du compte client et notamment de l'utilisation frauduleuse de son code d'accès et/ou de son mot de passe.

ARTICLE 13 – OBLIGATION DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation du Logiciel, ainsi que toute instruction donnée par le Prestataire.

Le Client s'engage à ne permettre l'accès au Logiciel qu'aux membres autorisés de son personnel. Il veillera en particulier à préserver la confidentialité de ses identifiants.

Il appartient de même au Client

- de s'assurer de l'adéquation du Logiciel à ses besoins, notamment au regard de sa documentation ;
- de disposer de la configuration appropriée, notamment en ce qui concerne les matériels, réseaux, terminaux, connexions, câblages.

Le Prestataire identifie le Client grâce au nom du responsable, l'email et le numéro de téléphone fournis lors de l'inscription. Le Client s'engage à remplir correctement ces informations.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE - GARANTIES LEGALES

Dans le cadre de ses relations avec les Clients Consommateurs et Non-professionnels, le Prestataire s'engage à délivrer des Services Numériques conformes à la description contractuelle, aux critères énoncés à l'article L 224-25-14 du Code de la consommation et aux spécificités définies par l'article liminaire du Code de la consommation en termes de :

- fonctionnalité (capacité des Services et Contenus Numériques à remplir leur fonction eu égard à leur finalité),
- compatibilité (capacité des Services et Contenus Numériques à fonctionner avec du matériel informatique ou des logiciels sans qu'il soit nécessaire de les convertir),
- interopérabilité (capacité des Services et Contenus Numériques à fonctionner avec du matériel informatique ou des logiciels différents de ceux avec lesquels des biens, des contenus numériques ou des services numériques de même type sont normalement



utilisés).

La garantie légale de conformité s'applique également à l'intégration correcte des Services Numériques délivrés dans l'environnement numérique du Client et inclut les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité des Services Numériques ainsi que l'assistance à la clientèle à laquelle le Client peut légitimement s'attendre, sans frais pour le Client.

Le Prestataire répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance des Services Numériques et qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil, la prescription commençant à courir au jour de la connaissance du défaut de conformité par le Client.

En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité des Services et Contenus Numériques délivrés ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales, sauf s'il s'agit d'un défaut de conformité mineur.

ARTICLE 15 – CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations découlant des présentes Conditions Générales de Vente, les relations contractuelles entre les Parties se trouveront résiliées de plein droit trente (10) jours après expédition d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure restée infructueuse et précisant :

- (a) l'obligation ou les obligations en souffrance et
- (b) l'intention d'appliquer la présente clause.

Cette résiliation ne fait pas obstacle à tous dommages et intérêts qui pourraient être dus par la Partie défaillante en réparation du ou des préjudices subis par l'autre Partie.

En cas de résiliation, les Parties s'engagent à exécuter normalement leurs obligations pendant la période de préavis. Pendant cette période de préavis, le paiement des Prestations lui restera acquise.

Les Prestations effectuées par le Prestataire depuis le début des relations contractuelles et jusqu'à sa résiliation ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution des prestations, elles ne donneront pas lieu à restitution des sommes versées par le Client pour la période antérieure à la résiliation.

En tout état de cause, toute Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 16 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire est et demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel, le



présent contrat n'opérant aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice du Client.

Par le présent contrat, le Client dispose d'un droit d'utilisation des fonctionnalités du Logiciel, personnel, non exclusif, non cessible et limité à la durée du contrat, s'effectuant par accès distant à partir de la connexion depuis le site du Client au serveur du Prestataire.

Il est notamment formellement interdit au Client :

- de procéder à toute forme de reproduction ou de représentation du Logiciel ou de sa documentation, ou d'altérer ou masquer de quelque manière que ce soit les marques, signes distinctifs, mentions de copyright apposées sur le Logiciel ;
- d'intervenir sur le Logiciel de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, y compris pour en corriger les erreurs, la maintenance évolutive et corrective étant assurée par le Prestataire ;
- de modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection du Logiciel.

Le Client reste propriétaire de l'ensemble des Données et informations transmises, et de celles qui auront été traitées par le Prestataire.

ARTICLE 17 – UTILISATION DE L'INTERFACE DE NAVIGATION

Le contenu du Logiciel est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Le Prestataire concède au Client une licence non exclusive pour utiliser le Logiciel. Cette licence est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée ou transférée à quelque tiers que ce soit.

La licence est concédée pour la durée d'utilisation du Logiciel.

L'ensemble des éléments de ce Logiciel et le Logiciel lui-même, est protégé par le droit d'auteur, le droit des marques, des dessins et modèles et/ou tous autres droits de propriété intellectuelle.

Les logos, les dessins et modèles, lettres stylisées, marques figuratives, et tous les signes représentés sur ce Logiciel sont et demeureront la propriété exclusive du Prestataire.

Toute utilisation par le Client des dénominations sociales, marques et signes distincts appartenant au Prestataire est strictement prohibée et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon, sauf en cas d'accord exprès et préalable du Prestataire.

Aucun titre ni droit quelconque sur aucun élément ne sera obtenu par téléchargement ou copie d'éléments de ce Logiciel.

Il est donc formellement interdit au Client de reproduire (à part pour son utilisation personnelle et non commerciale), publier, éditer, transmettre, distribuer, montrer, enlever, supprimer, ajouter à ce Logiciel et aux éléments et logiciels qu'il contient, pas plus que les modifier ou effectuer un quelconque travail en les prenant pour base, ni vendre ou participer à aucune vente en rapport avec ce Logiciel, les éléments de ce Logiciel ni aucun logiciel y afférant.



ARTICLE 18 – UTILISATION DE LA VERSION GRATUITE

Le Logiciel permet l'utilisation d'une version de base entièrement gratuite et sans limite de durée ne nécessitant qu'une inscription.

Cette version gratuite permet l'accès à de nombreuses fonctionnalités de base relative à la gestion de gîtes et de chambres d'hôtes décrites sur le Site du Prestataire.

Dans le cadre de l'utilisation de la version gratuite, le Client ne dispose que d'un droit d'utilisation des fonctionnalités du Logiciel, personnel, non exclusif, non cessible et limité à la durée de son inscription, s'effectuant par accès distant à partir de la connexion depuis le site du Client au serveur du Prestataire.

La responsabilité du Prestataire est limitée dans les mêmes conditions énoncées aux articles 11 et 12 des présentes conditions générales de vente et d'utilisation.

Le Prestataire se réserve la possibilité de faire évoluer les conditions d'utilisation et les fonctionnalités de la version gratuite à tout moment.

ARTICLE 19 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'ensemble des modalités relatives à la collecte et au traitement des données personnelles sont détaillées au sein de la Politique de Confidentialité accessible ici

19.1. Collecte des données personnelles

Dans le cadre de la fourniture des services, le Prestataire collecte des données personnelles des Clients et notamment les données suivantes :

- Nom et prénom de l'interlocuteur
- Nom de l'établissement
- Numéro de SIREN
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Adresse postale
- Pays
- Téléphone fixe et portable
- Adresse email
- URL du site internet
- Mot de Passe et identifiant de connexion
- Données de dossier : fuseaux horaire, devise, nombre de décimales, commentaire du client, date de connexion

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de



sa Commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des Commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du Site répond aux exigences légales.

19.2. Finalités de la collecte

Le Client accepte que le Prestataire collecte ses données personnelles nécessaires pour permettre l'exécution du Contrat et les utilisent à cet effet pour les finalités suivantes :

- Fourniture des Services sur le Site ;
- Gestion des Commandes ;
- Exercice du droit de rétractation, paiement, facturation, remboursement... ;
- Information sur le Prestataire, les Services, et les activités du Prestataire ;
- Réponse aux éventuelles questions/réclamations des Clients ;
- Elaboration de statistiques ;
- Gestion des impayés et du contentieux ;
- Newsletter le cas échéant ;
- Mise en place du Channel Manager.

Les données personnelles communiquées au Prestataire par le Client ne seront jamais communiquées à des tiers sauf autorisation expresse du Client ou commande du Client du service Channel Manager (les données du Client doivent être transmises au partenaire Wubook pour gérer la connexion Channel Manager).

Elles sont conservées pendant six (6) ans à compter de l'expiration du contrat ou 1 an à compter de la dernière connexion à votre compte en utilisation gratuite.

Elles sont stockées sur les serveurs de la société OVH en France, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix et sur nos serveurs à Bordeaux lors d'interventions de maintenance.

19.3. Règlementation applicable aux données personnelles

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Conformément au règlement (UE) 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en envoyant un courriel à contact@abricode.fr ou par voie postale à l'adresse du siège social du Prestataire.

Si le Client estime que la protection de ses données personnelles n'est pas assurée, il peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



19.4. Cookies

Conformément à la réglementation RGPD, le Prestataire informe les Clients que des cookies sont utilisés par le Logiciel. Ces cookies stockent certaines informations dans la mémoire de leur matériel/équipement informatique

Ces cookies sont uniquement des cookies nécessaires au fonctionnement du Logiciel (tels que l'identifiant de l'utilisateur, le nom du compte Manava, l'identifiant de session). Ces cookies ne contiennent pas d'informations confidentielles concernant les Clients.

ARTICLE 20 – DISPOSITIF DE MEDIATION DES LITIGES DE CONSOMMATION

En cas de réclamation, le Client peut s'adresser au Service Client du Prestataire qui s'efforcera de trouver une solution amiable au différend.

En cas d'échec de cette démarche, le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment, à l'exception des Clients Professionnels, auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L. 141-5 du Code de la consommation « le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable ».

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

ARTICLE 21 – DROIT APPLICABLE

21.1. Les présentes CGV et les obligations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

21.2. Tout différent lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis, au choix du demandeur, à la compétence des tribunaux dans le ressort du lieu où demeure le défendeur ou du lieu de l'exécution du contrat en application de l'article 46 du Code de Procédure Civile.

21.3. Les Services fournis par l'intermédiaire du Site sont conformes à la réglementation en



vigueur en France. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont vendus ou les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 22 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client, Consommateur et Non-professionnel essentiellement, reconnaît avoir été informé par le Prestataire de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, préalablement à son achat et conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des Services Numériques lui permettant de les acquérir en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation, ainsi que leurs fonctionnalités, compatibilité, interopérabilité et continuité, avec les restrictions éventuellement applicables, le Client étant tenu de se reporter au descriptif de chaque Service et Contenu Numérique afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- sur le prix des Services Numériques et l'application d'un prix personnalisé sur la base d'une prise de décision automatisée et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci ;
- sur la date à laquelle ou le délai dans lequel le Prestataire fournit les Services Numériques commandés, en l'absence d'exécution immédiate du contrat ;
- sur l'identité du Prestataire, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (garantie légale de conformité, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur les modalités de résiliation, les modes de règlement des litiges, les autres conditions contractuelles et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;
- sur le droit de rétractation et ses modalités d'exercice, ou sur l'absence de droit de rétractation le cas échéant ;
- sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dans les conditions prévues au Code de la consommation ;

Le Client reconnaît également avoir été mis en mesure de connaître, préalablement à la conclusion du contrat ou à l'exécution de la prestation, les caractéristiques essentielles des Services Numériques ainsi que toutes les informations visées à l'article L 111-2 du Code de la consommation.



Le fait pour le Client d'effectuer un achat de Services Numériques emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services Numériques commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait opposable au Prestataire.

ANNEXE 1 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES LEGALES APPLICABLES AUX CONSOMMATEURS

Article L217-4 du Code de la consommation

Le Prestataire livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le Prestataire et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le Prestataire, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du Prestataire et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16 du Code de la consommation

Lorsque l'acheteur demande au Prestataire, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil

Le Prestataire est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la



rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.



ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE RETRACTATION

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la Commande passée au Prestataire, sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation prévues par les dispositions légales et les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention de :

Isabelle MARTIN EI
42 Rue Clérambault
33200 Bordeaux
contact@abricode.fr

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la Commande des Services ci-dessous :

- Commande du :
- Numéro de la Commande :
- Dénomination du Client :
- Adresse :

Fait à,

Le,

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :